



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

**DÉLIBÉRATION**

N° 57 - 11.04.2019

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention ..... 0

**SERVICES TECHNIQUES  
25. TRANSPORT**

**Participation au financement de l'abonnement « Pass J »  
pour l'année 2019-2020**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,  
Le 11 avril,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Oyats située sur la commune du Bois Plage en Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,

**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,

**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,

**La Flotte :** M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,

**St. Clément des Baleines**

**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,

**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Gilles DUVAL (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Michel OGER), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE).

**Secrétaire de séance :** M. Henry-Paul JAFFARD.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201957-DE  
Reçu le 12/04/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 57 - 11.04.2019

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention..... 0

### SERVICES TECHNIQUES 25. TRANSPORT

#### **Participation au financement de l'abonnement « Pass J » pour l'année 2019-2020**

*Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9,*

*Vu le Budget Primitif 2019 du Budget principal voté par le Conseil Communautaire du 11 avril 2019,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 4 de l'article 5.3, relatif aux études ou expérimentations dans le domaine des transports, entérinés par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2019,*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire n°46 du 12 avril 2018, relative à la participation au financement de l'abonnement « Pass J » pour l'année scolaire 2018-2019,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2019,*

Considérant que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré souhaite inciter les lycéens rétais et les collégiens rétais de classe de troisième à utiliser les transports en commun afin que ce mode de déplacement devienne une habitude de vie ;

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine propose, pour tous les titulaires d'un abonnement scolaire, un titre de transport « Pass J » permettant de voyager de manière illimitée sur l'ensemble du réseau « Les Mouettes » tous les jours de l'année ;

Considérant que ce « Pass J » a un coût de 50 euros par an ;

Considérant que pour l'année scolaire 2018-2019, la Communauté de Communes a participé à hauteur de 30 euros au financement de cet abonnement ;

Considérant que pour l'année scolaire 2018-2019, 42 élèves rétais ont pu bénéficier du « Pass J » ;

Considérant que le coût de cette opération pour la Communauté de Communes de l'Ile de Ré s'est élevé à 1260 euros TTC pour l'année scolaire 2018-2019 ;

Considérant qu'il est souhaitable de faire bénéficier les apprentis d'une participation de 30 € au financement de leur abonnement de transport en commun ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2019 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201957-DE  
Reçu le 12/04/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

**DÉLIBÉRATION**

N° 57 - 11.04.2019

En exercice ... 26  
Présents..... 21  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

**SERVICES TECHNIQUES  
25. TRANSPORT**

**Participation au financement de l'abonnement « Pass J »  
pour l'année 2019-2020**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider le financement du « Pass J » à hauteur de 30 euros pour les lycéens rétais et les collégiens rétais de classe de troisième bénéficiant déjà d'un abonnement scolaire pour l'année scolaire 2019-2020,
- de valider la participation de 30 € à l'abonnement de transports en commun pour les apprentis pour l'année scolaire 2019-2020,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Affichée le : 15 avril 2019

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet télérécurse citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201957-DE  
Reçu le 12/04/2019